

CONDITIONS GENERALES DE VENTE (CGV)

(Mise à jour octobre 2025)

Article 1 - Désignation

Zen Attitude, auto-entreprise (SIRET 48374785300081) enregistrée sous le numéro de déclaration d'activité 76300485730 auprès du préfet de la Région Occitanie, dont le siège est situé au 90 chemin de la Faïence, 30330 GAUJAC, représentée par Madame Geneviève Boulogne, dirigeante et responsable pédagogique, organise des actions de formation professionnelle dans le domaine du massage bien-être. Zen Attitude est certifié Qualiopi au titre de la catégorie d'action suivante : actions de formation.

Article 2 - Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) définissent les conditions dans lesquelles Zen Attitude dispense ses prestations de formation et les droits et obligations des parties dans le cadre des actions de formation professionnelle continue, au sens des articles L6313-1 et suivants du Code du travail. La signature du contrat ou de la convention de formation vaut acceptation pleine et entière des présentes CGV, lesquelles prévalent sur tout autre document du stagiaire.

Article 3 - Devis

Pour chaque formation, l'entreprise Zen Attitude s'engage à fournir un devis au client. En cas d'acceptation du devis, ce dernier est tenu de retourner à l'entreprise un exemplaire signé. Le devis comprendra le tarif de la ou des formations choisies, ainsi que celui du matériel si la formation nécessite l'achat de matériel spécifique.

Article 4 - Modalités d'inscription

L'inscription peut se faire à tout moment. Elle devient définitive à réception du contrat ou de la convention de formation signé(e), ou du formulaire d'inscription complété, et du règlement de l'acompte prévu à l'article 5. À l'issue du délai de rétractation légale de 10 jours (articles L6353-5 et L6353-6 du Code du travail), la place du stagiaire est définitivement réservée.

Article 5 - Prix et modalités de paiement

Les prix des formations sont indiqués en euros TTC, l'entreprise Zen Attitude n'étant pas assujettie à la TVA (Art. 261.4.4 a du CGI). Le paiement est à effectuer selon les conditions suivantes :

- Un acompte de 30% de la totalité du coût de la formation sera demandé au client pour les frais d'inscription, à l'issue du délai de rétraction prévu par les articles L6353-5 et L6353-6 du code du travail, soit un délai de 10 jours après la signature du contrat de formation.
- Le client s'engage à régler la totalité du coût de la formation au plus tard à l'issue de ladite formation. Celui-ci pourra être réglé soit en un seul paiement à la fin de la session de formation, soit selon un échéancier établi à l'avance et accepté par le client. En tout état de cause, le paiement intégral devra intervenir au plus tard à la fin de la dernière session suivie par le stagiaire.
- Le règlement des factures peut être effectué par espèces, chèques, carte bancaire ou virements. Une facture sera éditée et transmise au stagiaire après le règlement intégral du coût de la formation.

Cependant, ce système de règlement ne s'applique pas pour les formations suivantes :

- **Anatomie/physiologie appliquée aux massages** : Cette formation se faisant en ligne (FOAD), le règlement de celle-ci s'effectue via le site PayPal en 3 versements après signature du devis, du formulaire d'inscription et du contrat de formation téléchargeables sur le site <https://www.zen-attitude-formations.com/accueil-formation-en-ligne-anatomie/> avec également le programme détaillé. Une facture sera envoyée par mail au client après le règlement de la dernière échéance. Les certificats de réalisation (aussi nécessaires à une éventuelle prise en charge par un OPCO) seront envoyés au fur et à mesure de la validation de chaque module. Les accès à la formation seront envoyés par mail au client après le règlement et seront valables sans limite de temps.
- **Programme métier Masseur bien-être** : Ce programme complet aligné à la fiche métier ROME D1222 publiée par France travail en juin 2025, et se déroulant sur plusieurs mois (4 au minimum et 12 au maximum), doit être réglé selon les conditions suivantes :
 - La formation « Anatomie/physiologie appliquée aux massages » incluse dans ce programme est à régler selon les conditions détaillées précédemment,
 - Pour les formations en présentiel (12 jours en tout), un acompte de 500 euros (soit environ 22%) sera demandé pour valider l'inscription du client, à l'issue du délai de rétraction prévu par les articles L6353-5 et L6353-6 du code du travail, soit un délai de 10 jours après la signature du contrat de formation. Le solde sera réglé de manière échelonnée sur la durée effective de la formation, sous forme de mensualités, sans excéder la durée totale prévue du parcours. En tout état de cause, le paiement intégral devra intervenir au plus tard à la fin de la dernière session suivie par le stagiaire.

Article 6 - Prise en charge

Zen Attitude est un organisme de formation certifié Qualiopi, permettant aux stagiaires de solliciter une prise en charge de leurs frais de formation auprès des fonds de formation professionnelle (FAFCEA, FIFPL, AGEFICE, ou tout autre organisme financeur compétent).

Il appartient au stagiaire d'effectuer personnellement les démarches nécessaires auprès de son fonds de formation (demande de financement, respect des délais, transmission des justificatifs, etc.).

Conformément à l'absence de subrogation de paiement avec ces organismes, le règlement de la formation demeure dû par le stagiaire à Zen Attitude selon les modalités prévues au contrat ou à la convention de formation.

En cas d'accord de financement, le remboursement éventuel sera effectué directement par le fonds de formation au stagiaire, après réception et validation des justificatifs.

En conséquence, le défaut de prise en charge partielle ou totale par l'organisme financeur, quelle qu'en soit la cause (refus, retard, dépassement de budget, dossier incomplet...), ne peut en aucun cas exonérer le stagiaire de son obligation de paiement envers Zen Attitude.

Article 7 - Invitation et déroulement des formations

Une invitation précisant les dates, horaires, lieux et contenus de la formation est adressée au stagiaire avant le début de la session. Zen Attitude se réserve le droit d'ajuster les contenus pédagogiques, horaires ou lieux en fonction des nécessités d'organisation, tout en respectant les objectifs du programme contractualisé.

Article 8 - Modalités de sanction de l'action :

Un certificat de réalisation sera remis au stagiaire à l'issue de la formation en cas de réussite aux évaluations théorique et pratique. En cas d'échec, une attestation de suivi de formation sera délivrée. Pour la formation « Anatomie/physiologie appliquée aux massages » effectuée en ligne (FOAD), les certificats de réalisation seront envoyés au fur et à mesure de la validation de chaque module.

Article 9 - Propriété intellectuelle et droit d'auteur

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord écrit de l'entreprise Zen Attitude. Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents dans son entreprise à des fins commerciales ou en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

Article 10 - Conditions de report et d'annulation d'une séance de formation

Le report ou l'annulation d'une séance de formation est possible. Tout report et toute annulation doit faire l'objet d'une notification par courriel à l'adresse genevieve.boulogne@gmail.com.

- En cas de report de participation à l'initiative du stagiaire, celui-ci devra en informer Zen Attitude par écrit (courriel) et indiquer la nouvelle session de formation choisie, conformément au calendrier des formations publié sur le site internet de Zen Attitude. Dans l'hypothèse où le report ne pourrait être réalisé au cours de l'année civile en cours, et que la formation initialement choisie ne serait plus proposée dans le catalogue ou le calendrier de l'année suivante, Zen Attitude ne saurait être tenue pour responsable de cette impossibilité. Le stagiaire aura alors la possibilité de sélectionner une

CONDITIONS GENERALES DE VENTE (CGV)

(Mise à jour octobre 2025)

autre formation figurant sur le catalogue en vigueur, et devra, le cas échéant, s'acquitter des éventuels coûts supplémentaires correspondants. Si le stagiaire refuse de choisir une formation de substitution, il pourra demander l'annulation de son inscription. Dans ce cas, et sauf cas de force majeure dûment justifié, l'acompte versé restera acquis à Zen Attitude à titre de dédommagement.

- Toute annulation d'inscription à l'initiative du stagiaire doit être notifiée par écrit (courriel ou courrier recommandé avec accusé de réception). En cas d'annulation, et quel que soit le délai de prévenance, le stagiaire est redevable envers Zen Attitude d'une indemnité d'annulation égale à 30 % du montant total de la formation, correspondant à l'acompte versé lors de l'inscription. Cet acompte reste acquis à Zen Attitude à titre de dédommagement pour les frais administratifs engagés et la réservation de la place. En cas d'annulation survenant moins de trois (3) jours ouvrables avant le début de la formation, une indemnité d'annulation égale à 50 % du coût total initial sera due par le stagiaire. L'acompte de 30 % déjà versé sera alors imputé sur cette pénalité, et Zen Attitude facturera le complément de 20 % au stagiaire. Aucune somme ne sera due par Zen Attitude au titre d'un remboursement, sauf cas de force majeure dûment justifié par le stagiaire.
- En cas d'abandon par le stagiaire en cours de formation, l'entreprise Zen Attitude pourra retenir sur le coût total les sommes réellement engagées pour la réalisation de la formation.
- En cas d'inexécution de ses obligations à la suite d'un événement fortuit ou à un cas de force majeure, l'entreprise Zen Attitude ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses clients. Ces derniers seront informés par mail. Toutefois, d'autres dates de formation pourront être proposées au client. Dans l'hypothèse où les nouvelles dates proposées ne conviendraient pas au client, ce dernier pourra demander qu'il soit procédé à l'annulation de son inscription. Zen Attitude s'engage alors à rembourser la totalité de l'acompte versé par le client. Si le client a versé un seul acompte pour plusieurs formations, il lui sera remboursé uniquement la somme correspondant à l'acompte de la ou des formation(s) annulée(s).

Article 11 - Offres promotionnelles et conditions d'application

Les offres promotionnelles, réductions de prix ou journées de formation offertes proposées par Zen Attitude sont ponctuelles et non cumulables avec d'autres avantages ou remises en cours.

Elles sont strictement limitées dans le temps et valables uniquement pour les formations présentes dans le catalogue en vigueur et réalisées au cours de l'année civile suivant la date d'émission de l'offre, sauf mention contraire expressément indiquée par Zen Attitude.

Lorsque l'offre comprend une journée de formation offerte, celle-ci doit être effectivement suivie dans un délai maximum d'un (1) an à compter de la date d'attribution de l'avantage et doit être choisie parmi les formations présentes dans le catalogue et le calendrier en vigueur.

Au-delà de ce délai, et sans inscription confirmée dans le calendrier de formation, l'avantage sera automatiquement perdu, sans possibilité de report, de remboursement ou de compensation.

En cas d'annulation ou de non-participation du bénéficiaire à la session prévue, la gratuité ou la remise initialement accordée sera annulée de plein droit, et le tarif standard de la formation redeviendra applicable.

Article 12 - Responsabilité et assurance

Zen Attitude est assurée au titre de sa responsabilité civile professionnelle. Les stagiaires s'engagent à adopter un comportement respectueux du cadre et des autres participants. Zen Attitude ne saurait être tenue responsable des objets personnels perdus, volés ou détériorés.

Article 13 - Accessibilité et accueil des personnes en situation de handicap

Zen Attitude s'engage à favoriser l'accessibilité de ses formations aux personnes en situation de handicap.

Toute personne concernée est invitée à signaler ses besoins spécifiques au moment de l'inscription, afin de permettre l'étude et la mise en œuvre des aménagements nécessaires, dans la mesure du possible.

En cas d'impossibilité d'accueil adaptée, Zen Attitude s'engage à orienter le stagiaire vers un organisme partenaire ou compétent susceptible de répondre à ses besoins.

Pour toute demande d'information relative à l'accueil du public en situation de handicap, le stagiaire peut contacter Geneviève Boulogne, directrice, responsable pédagogique, formatrice et référente handicap : genevieve.boulogne@gmail.com / 06.02.52.48.10.

Article 14 - Informatique et libertés

Les informations à caractère personnel communiquées par le client à l'entreprise Zen Attitude sont utiles pour le traitement de l'inscription ainsi que pour la constitution d'un fichier clientèle pour des prospections commerciales. Suivant la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, modifiée par la loi du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles (Règlement Général de Protection des Données – RGPD), le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant. Le client peut accéder à ces informations et en demander la rectification auprès de ZEN ATTITUDE, via une demande en ligne ou par courrier à : ZEN ATTITUDE – Mme BOULOGNE Geneviève – 90, chemin de la faïence – 30330 GAUJAC, en indiquant ses nom, prénom et adresse.

Article 15 - Responsabilités et litiges

Le bénéficiaire fait son affaire de sa sécurité, y compris au cours de ses déplacements, ainsi que de son assurance maladie, rapatriement éventuel, accident, et responsabilité civile vis à vis des tiers. Si une contestation ou un différend s'élève à l'occasion de l'exécution du contrat, la partie insatisfaite adressera à l'autre partie une LRAR décrivant les difficultés rencontrées. A compter de la réception de ce courrier, l'autre partie au contrat aura un délai de 7 jours pour répondre par LRAR. Les conditions générales de vente détaillées dans le présent document sont régies par le droit français. En cas de litige entre le professionnel et le consommateur, ceux-ci s'efforceront de trouver une solution amiable. A défaut d'accord amiable, le consommateur a la possibilité de saisir gratuitement le médiateur de la consommation dont relève le professionnel, à savoir la Société Médiation Professionnelle (SMP), dans un délai d'un an à compter de la réclamation écrite adressée au professionnel. La saisine du médiateur de la consommation devra s'effectuer :

- soit en complétant le formulaire prévu à cet effet sur le site internet <https://www.mediateur-consommation-smp.fr>

- soit par courrier adressé à : Médiateur-Consommation-Smp Alteritae 5 rue Salvaing 12 000 Rodez.

Le tribunal compétent pour tout litige relatif à ce contrat est le tribunal de Nîmes et la loi applicable est la loi française.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE (CGV)

(Mise à jour octobre 2025)

Attestation de lecture et d'acceptation des Conditions Générales de Vente

Je soussigné(e),, atteste avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales de Vente de Zen Attitude et les accepter sans réserve.

Fait à, le

Signature du stagiaire (précédée de la mention « lu et approuvé ») :

Zen Attitude – Geneviève Boulogne

90 chemin de la Faïence – 30330 GAUJAC

Tél. : 06 02 52 48 10 – Courriel : genevieve.boulogne@gmail.com

N° de déclaration d'activité : 76300485730 – Préfecture de la Région Occitanie

Certifié Qualiopi – Actions de formation